BORDEREAU D'ENVOI CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE UNITE (CLAIR) ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE PROCES-VERBAL (1977 ANNEE)
P. V. N 000 /1998 - NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE DATE DES FAITS (JOUR MOIS, AN OU PÉRIODE) ENQUÊTE FLAGRANT DELIT PRÉLIMINAIRE LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
R. N AUTRE CAS OBJET DE LA PROCÉDURE TEMOIGNAGE SUR O.V.N.I Mr B - TEMOIN DÉSIGNATION DES PIÈCES 01 - P.V DE SYNTHESE. 02 - P.V Audition B (Témoin) - Plan de situation. 03 04 Planche photographique. ANNEXES: - Article de presse. SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES. VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ T Mr.le Sous-Prefet à LE - D.G.G.N - Bureau Défense -Section renseignement. 1 Général Cdt la Région aérienne. Aux archives. VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

# Compagnie: Unité: DE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 00956 - PV **00883/98** 

RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Nous soussigné : M. D. L. chef D , adjoint au commandant de la brigade, en résidence à .

Vu les articles: 51, 55, 102 et 292 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

#### I - PREAMBULE:

## a) - Circonstance de la saisine :

Le 18 Août 1998 à 10 heures 45, se présente au bureau de notre unité, Mr B demeurant en bordure de la R.N sur la commune de . Cette personne affirme avoir vu voler dans le ciel de un O.V.N.I.

## b) - Mesures prises:

- . Par message, nous rendons compte des faits à notre commandant de compagnie à
- . Nous établissons des clichés photographiques afin de déterminer dans quelles circonstances Mr B à vu cet O.V.N.I.

### II - ENGUETE:

- . Mr B déclare avoir vu cet O.V.N.I les 5 et 6 Août 1998 à 22 heures 20 alors qu'il se trouvait dans sa cour;
- . En ce qui concerne l'O.V.N.I, il s'agit d'une lumière blanche de 10 centimétres de diamètre qui se déplace d'Ouest et Est. Elle se déplace à une vitesse estimée par le témoin à celle d'un avion de chasse. Enfin, elle se déplace sans bruit et à une hauteur estimée à 400/500 métres.

(Cf piéce n° 2)

\* \* \* \* \*

#### Renseignements recueillis :

- . Le 19 Août 1998, le MDL/Chef B affecté au Centre Opérationnel de la Gendarmerie à nous signale le passage de la station M.I.R d'Ouest en Est les 5 et 6 Août 1998 à 23 heures 20 et 23 h 50.
- . Dans le  $\,$  du Samedi 22 Août 98, un article fait part d'un avion sans pilote traversant l'Atlantique. (Cf Annexe I Copie de l'Article de presse ).

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

C.U. 00956 - PV **00883/98** 

RENSEIGNEMENT MILITAIRE

01 2

# III - CLOTURE

. L'enquête ne permet pas de définir précisément la nature de l'objet aperçu dans le ciel de . L'hypothèse de la station M.I.R reste la plus plausible.

. Mr B est catégorique : il ne s'agit pas d'un avion, ni d'une étoile. La témoignage de Mr paraît crédible. Cette personne posséde toute sa lucidité et n'est pas connue de notre unité pour être fabuliste.

> Fait et Clos a | D.P.J le 28 Août 1998.

compagnie :	RIE NATIONALE
Unitér:	

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT MILITAIRE
AUDITION

CADRE	RESERVE	AU	DESTIN	ATAIRE
1				
11				
		N	PIÈCE	N' FEUILL

C.U. 00956 - PV 00883/98

Nous soussigné : M. D. L. chef D , adjoint au commandant de la brigade, en

résidence à .

Vu les articles: 51, 55, 102 et 292 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'orga

nisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

B C , 65 ans,

demeurant R.N

marié, Retraité, nationalité française,

""" Je viens ce jour auprés de vos services afin de vous signaler les faits suivants : j'ai en effet été témoin d'une scéne mettant en cause un objet volant non identifié.-----""" Les faits remontent au Mercredi 5 et Jeudi 6 Aout 98 en fin de soirée sur où je demeure. """----la commune de """ Précisément, Mercredi 5 Août 98 à 22 heures 20, alors que je rentrais de fermer le poulailler à la maison, j'ai été attiré par une lumière blanche qui me passait au dessus de la tête et sans faire le moindre bruit. Cette lumière formait un rond de 10 centimétres et se déplaçait d'Ouest en Est ( ). Celle-ci se trouvait à moins de 500 métres de hauteur direction de sous ma position. Elle circulait à une vitesse que j'ai du mal à estimer mais environ similaire à la vitesse que passe les avions de chasse. La lumiére était trés brillante et éblouissante. Celle-ci me donnait l'impression d'être un projecteur de lumière mais avec la particularité qu'elle ne donnait pas de faisceau lumineux. Elle n'éclairait rien du tout. Je l'ai aperçue sur 10 secondes puis j'ai perdu sa trace quand elle a surpassé des arbres. Je vous avoue avoir été époustoufflé lorsque j'ai aperçu ce phénoméne. Je suis rentré à la maison sans rien dire à ma femme. Le lendemain, Jeudi 6 Août 1998 à la même heure, revenant à nouveau de fermer mon poulailler, j'ai observé le même phénoméme (même direction, même lumiére etc ...) . Cette seconde fois, j'ai fait un comptage pour determiner un temps d'observation : j'ai eu le temps de compter jusqu'à 32 (encomptant rapidement) avant que la lumière ne disparaisse.-------- J'ai décidé d'en parler à ma femme cette fois-ci. Depuis, je me mets en observation et je n'ai pas réaperçu cette lumiére, mis à part des avions et satellites.------- Je suis persuadé et convaincu que ces deux apparitions n'ont rien à voir avec des avions. Cette lumière se déplaçait en silence.-------- Sur le coup, je n'ai pas eu l'intention de venir vous voir. J'avais pour but La personne entendue L'enquêteur

Compagnie:

Unité:

PROCES - VERBAL

DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE

AUDITION

C.U. 00956 - PV 00883/98

02

2

V

## GENDARMERIE NATIONALE

Légion de gendarmerie départementale

PV Nº883/98

Groupement Compagnie de BRIGADE DE

PIECE Nº 4

## PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

AFFAIRE : TEMOIGNAGE SUR O.V.N.I LIEU DES FAITS :

Le MDL/Chpr O.P.J



## PHOTO N°01

\* Vue de la propriété de Mr L'intéressé se trouvait derrière la haie de tuyas (indiqué par "1") lorsqu'il a vu l'O.V.N.'. - La fléche indique le sens de direction de l'objet.



PHOTO N°02

## Un avion sans pilote traverse l'Atlantique

Pour la première fois, un avion sans pilote a traversé l'Atlantique. Cet exploit technique a été réalisé hier par un groupe d'ingénieurs en aéronautique américains. Le vol a duré 27 heures. D'une envergure de trois mètres, pesant 13 kg, l'appareil était télécommandé par liaison satellite.

ANNEXE T